

DÉLIBÉRATION N° 22/8

Séance du 16 mars 2022

Mobilisation d'Universcience en soutien aux populations et réfugiés d'Ukraine

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 modifié portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment son article 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve :

- le reversement des produits de la collecte organisée par l'établissement auprès de ses publics à la Croix-Rouge française, au profit de son action « Conflit Ukraine 2022 » ;
- la participation de l'établissement, dans la limite de 10 000 euros, au programme PAUSE porté par le Collège de France.

Fait à Paris,
Le 16 mars 2022

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart